FRANCE STRATÉGIE

ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

CITATIONS DE FRANCE STRATÉGIE

lundi 15 juin 2015

www.strategie.gouv.fr

COMMISSARIAT GÉNÉRAL À LA STRATÉGIE ET À LA PROSPECTIVE - 18, RUE DE MARTIGNAC - 75700 PARIS SP 07 - TÉL. 01 42 75 60 00

Sommaire

France Stratégie

Entreprises : le pacte de responsabilité ne devrait pas être "réorienté" 4
Le10.Com - 12/06/2015

Jean Pisani-Ferry : « Nous ne serons capables d'étudier les effets du Cice qu'à l'été 2... 5
Le10.Com - 12/06/2015

La gouvernance et la pauvreté maillons faibles de la politique de l'enfance, selon l'Un... 6
Actualités Sociales Hebdomadaires - 12/06/2015

Entreprises : le pacte de responsabilité ne devrait pas être "réorienté" 8
Msn (France) - 12/06/2015

Très haut débit : le retard de la France est préjudiciable pour les entreprises 9
La Tribune - 13/06/2015

Grosse querelle autour du numérique et des emplois 12
Challenges.Fr - 14/06/2015

M, Jean-Denis COMBREXELLE, président de la section sociale du Conseil d'Etat, ancien ... 15
Bulletin Quotidien - 15/06/2015

L'Etat franças, actionnaire rapace 16
Blogs.Mediapart.Fr - 14/06/2015

L'Etat français, actionnaire rapace 17
Agoravox.Fr - 14/06/2015

Une croissance sans emploi dans les transports et la logistique ? 18
L' Antenne - 12/06/2015

LE 7/9 DU WEEK-END 19
LE 7/9 DU WEEK-END - 13/06/2015

France Stratégie

Entreprises : le pacte de responsabilité ne devrait pas être "réorienté"

La demande de remise à plat formulée par le PS devrait rester sans effet.

L'affaire inquiète au plus haut point les chefs d'entreprises... Depuis qu'une motion a été adoptée, le 7 juin, au congrès du PS pour réclamer une "réorientation" du dispositif du CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi), les patrons français craignent une possible remise à plat de ce dispositif de crédit d'impôt, qui permet d'alléger leurs charges patronales...

Le président du Medef, Pierre Gattaz s'en est ému mardi, dans un entretien au 'Figaro', déclarant avoir "un peu peur de tout ce que l'on entend", tout en jugeant que "ces attaques contre le Pacte ne sont pas crédibles". Il semble qu'il ait raison, puisque le ministre des Finances Michel Sapin, cité par 'Les Echos' du jour, a déclaré qu'il n'était "pas favorable à une remise en cause du Cice (...) Nous sommes dans une phase cruciale de reprise de la croissance. Il y a des décisions d'investissement et d'embauches qui mûrissent. Rien ne doit venir gâcher cette situation", a-t-il poursuivi.

Accessible à toutes les entreprises employant des salariés, le Cice permet de bénéficier d'une économie d'impôt substantielle. Depuis 2014, elle équivaut à 6% de la masse salariale sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC, selon Bercy.

Un débat désormais clos ?

Cette mise au point intervient après des propos ambigus du porte-parole du gouvernement, Stéphane Le Foll, qui n'avait pas exclu, le 1er juin dernier, de réorienter le pacte de responsabilité si le patronat n'assumait pas ses responsabilités en termes de créations d'emploi.

Il semble donc que le gouvernement veuille clore le débat le plus vite possible, malgré les pressions du Parti socialiste. Ainsi, au congrès du PS, la semaine dernière à Poitiers, la "motion A" (signée par Martine Aubry mais aussi par le Premier ministre, Manuel Valls), qui a obtenu 60% des voix, s'interroge sur l'efficacité du pacte de responsabilité. Le texte réclame un rapport "avant l'été" et affirme que "les engagements ne semblent pas (...) respectés" par les entreprises en termes de créations d'emplois...

Si cela était confirmé, la motion du PS demande que les 15 milliards d'euros du pacte qui restent à utiliser soient mieux ciblés et versés sous des conditions plus strictes, "pour favoriser l'emploi, l'investissement privé productif et les investissements publics".

Un bilan du Cice ne pourra être fait qu'à l'été 2016

Selon 'Les Echos' du jour, aucun rapport ne sera cependant réalisable d'ici à l'été. Il est en revanche prévu que le comité de suivi du Cice publie un rapport dans la deuxième moitié de septembre. Mais ce rapport ne sera pas encore en mesure d'étudier précisément les effets du dispositif sur l'activité, les embauches, les investissements et la compétitivité.

Dans un entretien publié par 'Les Echos' du jour, **Jean Pisani-Ferry,** le commissaire général de **France Stratégie** (et à ce titre président du comité de suivi du Cice), explique ainsi que le fisc "ne peut pas encore (...) fournir les données fiscales des entreprises sur l'année 2013 (...) Nous ne serons capables d'étudier les effets du Cice qu'à l'été 2016", précise-t-il.

Trois équipes de chercheurs, mandatées par **France Stratégie**, ont commencé à travailler sur le sujet il y a quelques semaines et ne rendront donc leurs premières estimations qu'à la mi-2016. Quant aux accords de branche signés en contrepartie des baisses de charges, ils couvriront d'ici à l'été quelque 10 millions de salariés sur les 12 millions qui travaillent dans les entreprises adhérentes au Medef, a indiqué l'organisation patronale.

Tous droits de reproduction réservés

Jean Pisani-Ferry : « Nous ne serons capables d'étudier les effets du Cice qu'à l'été 2016 »

A quel moment rendrez-vous le rapport du comité de suivi du Cice ?

Il y a eu beaucoup de confusion sur ce sujet ces dernières semaines. Comme la loi nous y oblige, le comité de suivi du Cice rendra son troisième rapport dans la seconde quinzaine du mois de septembre, c'est-à-dire avant le début de la discussion budgétaire. L'impatience des politiques est légitime, puisque que l'argent public engagé dans ce dispositif est important. Mais il faut comprendre que le comité de suivi et d'évaluation est confronté à deux difficultés. D'abord, il existe un délai technique. La Direction générale des finances publiques ne peut pas encore nous fournir les données fiscales des entreprises sur l'année 2013. Nous sommes donc obligés de travailler sur les données sociales de...

Tous droits de reproduction réservés

actualités sociales hebdomadaires ASH

PAYS : France
PAGE(S) : 19-20
SURFACE : 110 %
PERIODICITE : Hebdomadaire

DIFFUSION : 31144

► **12 juin 2015 - N°2914 - Cahier 1**

ENFANCE – FAMILLE

La gouvernance et la pauvreté, maillons faibles de la politique de l'enfance, selon l'Unicef et AEDE

Quelques mois avant que la France soit entendue par le comité des droits de l'enfant des Nations unies, les associations rendent publics leurs rapports « alternatifs » sur l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant sur le territoire. Comme tous ceux qui ont ratifié le texte, l'Etat français doit, tous les cinq ans, rendre compte de ses actions devant les experts onusiens. En janvier 2016, elle devra ainsi faire état de celles qui ont été entreprises depuis les dernières recommandations – sévères – du comité en 2009 (1).

Une quarantaine de recommandations

Dans son rapport « Chaque enfant compte, partout, tout le temps », élaboré avec plusieurs partenaires associatifs (2), l'Unicef (Fonds des Nations unies pour l'enfance) émet 36 recommandations aux autorités françaises. Parmi les nombreux sujets de préoccupation de l'organisation, qui, comme les autres acteurs de la société civile, a été auditionnée le 8 juin à Genève : les défauts de gouvernance. Certes, la proposition de loi relative à la protection de l'enfant, telle qu'elle a été adoptée par les députés en première lecture (3), prévoit la création d'un conseil national de la protection de l'enfance placé auprès du Premier ministre. « *Mais ce que nous souhaitons, et ce que souhaite l'ONU, c'est une politique nationale de l'enfance et de l'adolescence, dotée d'une stratégie globale et de moyens coordonnés* », souligne Nathalie Serruques, responsable de la mission « Enfance en France » de l'Unicef. Tandis que le Commissariat général à la stratégie et à la prospective, chargé de définir les contours d'une telle stratégie, tarde à boucler ses travaux, tout en peinant « *à définir les éléments fondamentaux d'une gouvernance renouvelée au service d'objectifs ambitieux* », selon le rapport de l'Unicef, « *on est loin de ce qui est demandé à la France*, déplore Nathalie Serruques. *Les réponses sont trop courtes, inadaptées*

Tous droits de reproduction réservés

actualités sociales hebdomadaires ASH

PAYS : France
PAGE(S) : 19-20
SURFACE : 110 %
PERIODICITE : Hebdomadaire

DIFFUSION : 31144

► **12 juin 2015 - N°2914 - Cahier 1**

ou parcellaires, lorsque l'on voit la situation des publics les plus éloignés de l'accès aux droits. Dans la feuille de route sur la protection de l'enfance rendue publique le 1er juin [4]*, il n'y a pas un mot, notamment, sur les mineurs isolés étrangers !* » Ce alors que le Réseau éducation sans frontières manifestait devant le ministère contre les tests osseux... Les limites des réflexions en cours, considère Nathalie Serruques, sont de « *travailler uniquement sur le système de l'aide sociale à l'enfance* », au lieu de s'intéresser à la protection des enfants contre toutes les formes de violence et de vulnérabilité.

Parmi les défaillances : l'insuffisance des actions mises en œuvre pour éviter les « mesures de protection de remplacement » en raison de la faiblesse des revenus des parents, comme le recommande l'ONU. « *Si l'Etat mettait en œuvre suffisamment en amont les dispositions nécessaires pour pallier les principales conséquences délétères des situations de pauvreté sur les conditions de vie des enfants, bon nombre de placements seraient certainement évités, en diminuant très sensiblement coûts humains et coûts financiers* », souligne l'Unicef, rappelant que l'incidence de la pauvreté n'est pas assez prise en compte dans le domaine de la protection de l'enfance. L'accompagnement en économie sociale et familiale et la mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial, créés par la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, consistent en une intervention visant « *le bien-être des enfants par un soutien actif auprès de parents cumulant des difficultés matérielles et budgétaires* ». Mesures de prévention qui permettent de « *sécuriser plutôt que de sanctionner* », elles sont pourtant « *encore trop faiblement mises en œuvre* ».

L'Unicef rappelle que le Comité des droits de l'enfant des Nations unies a recommandé à la France d'adopter et d'appliquer une législation « *qui consiste à mettre fin à la pauvreté des enfants, en établissant notamment des indicateurs de suivi* ». Selon le dernier bilan Innocenti de l'Unicef, entre 2008 et 2012, 440 000 enfants supplémentaires ont plongé avec leurs familles sous le seuil de pauvreté. Situation qui concerne désormais 3 millions d'enfants, soit un enfant sur cinq. Selon l'INSEE, 31 000 enfants sont sans domicile. Reste qu'un panel d'indicateurs précis manque encore pour améliorer les politiques publiques. Ce n'est que dans le cadre de son programme pour 2014-2017 que l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale devrait compléter son tableau de bord avec « *une déclinaison propre à la situation des enfants et des jeunes de moins de 18 ans* », qui serait diffusée annuellement. « *Il est grand temps* », souligne Nathalie Serruques, estimant que le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale « *a du mal à se déployer à la hauteur de ses ambitions* ».

Mieux accompagner les parents

Des inquiétudes qui rejoignent celles du collectif « Agir ensemble pour les droits de l'enfant » (AEDE), composé de plus de 50 associations, collectifs et syndicats. Son projet de rapport, initié en 2013 à l'initiative de Défense des enfants international (DEI)-France et de Solidarité laïque et qui s'est attaché à recueillir la parole des jeunes, a débouché sur un ouvrage dressant un état des lieux sur la situation des droits de l'enfant en France, assorti de propositions (5). Dans le même esprit que l'Unicef, il propose, pour promouvoir le soutien des parents en difficulté, « *d'inciter les départements à mettre plus largement en œuvre l'accompagnement en économie sociale et familiale* » et à inscrire cette prestation dans les schémas départementaux de protection de l'enfance. Il souhaite que l'Etat impulse « *une véritable politique de lutte contre la pauvreté infantile, portée par un ministère de l'Enfance et la Jeunesse, évaluée par un conseil national de l'enfance, avec un plan d'actions et des objectifs quantifiables déclinés dans les territoires* ». Côté gouvernance, le collectif invite l'Etat à « *inscrire les droits de l'enfant dans une perspective planifiée à long terme, à les prendre en compte systématiquement dans ses différents projets étatiques, ainsi qu'à s'assurer qu'ils seront bien déclinés aussi dans les différents projets de territoire* ».

Les inégalités dans l'accès à l'éducation, dont sont en particulier victimes les enfants handicapés, la situation des enfants vivant dans un bidonville ou victimes de la traite, ou encore la non-programmation de la réforme de la justice pénale des mineurs sont d'autres inquiétudes partagées par l'ensemble de la société civile. Sur la base du rapport officiel adressé par l'Etat, des auditions des associations et des institutions, notamment du défenseur des droits *(voir ce numéro, page 15)*, le Comité pour les droits de l'enfant de l'ONU devrait adresser des questions complémentaires à la France. **Maryannick Le Bris**

(1) Voir ASH n° 2620 du 21-08-09, p. 8.
(2) Apprentis d'Auteuil, Citoyens et justice, la CNAPE, Hors la rue, l'Uniopss, l'UNAF et l'Unapei.
(3) Voir ASH n° 2911 du 22-05-15, p. 15.
(4) Voir ASH n° 2913 du 5-06-15, p. 5.
(5) Ed. érès, collection « Enfance et parentalité » - 35 €. Les premières conclusions d'AEDE ont été présentées en décembre dernier lors d'une journée organisée en présence de Laurence Rossignol, secrétaire d'Etat chargée de la famille, et de Claudy Lebreton, alors président de l'Assemblée des départements de France - Voir ASH n° 2887 du 12-12-14, p. 25.

Disparition

Philippe Louveau, qui fut délégué national de Chantier école pendant plus de 13 ans jusqu'en 2012, est décédé le 7 juin à l'âge de 63 ans, des suites d'une maladie. *«Il a été et restera toujours un personnage emblématique qui a contribué à l'essor et au développement»* du réseau, rappelle l'association dans son hommage. Jusqu'à son départ à la retraite, en juillet 2014, il était délégué national de Chantier école chargé de la professionnalisation. *«Le monde de l'insertion est en deuil»*, réagit la Fédération des entreprises d'insertion. *«Avec autant d'engagement que de caractère»*, Philippe Louveau *«a porté tout au long de sa vie professionnelle la qualité des projets et des parcours pour permettre aux personnes en difficulté de retrouver emploi et dignité. Il a su rassembler autour de lui et impulser des actions qui dépassaient le strict cadre du modèle des chantiers d'insertion et de son réseau»*, souligne-t-elle, honorant *«la mémoire d'un homme à la fois expert et visionnaire»*. Le Syndicat national des métiers de l'insertion-CFDT salue, quant à lui, la mémoire d'un professionnel qui a compté parmi les *«hommes de valeur, bourrés d'humanisme et toujours dans l'esprit d'aider les plus faibles»*. Parmi les combats qu'il a portés auprès des pouvoirs publics : la réforme du financement du secteur, la mise en place du contrat unique d'insertion, la valorisation de l'impact économique et social des chantiers d'insertion, ou encore le développement de la formation professionnelle des salariés du réseau.

Tous droits de reproduction réservés

Entreprises : le pacte de responsabilité ne devrait pas être "réorienté"

L'affaire inquiète au plus haut point les chefs d'entreprises... Depuis qu'une motion a été adoptée, le 7 juin, au congrès du PS pour réclamer une "réorientation" du dispositif du CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi), les patrons français craignent une possible remise à plat de ce dispositif de crédit d'impôt, qui permet d'alléger leurs charges patronales...

Le président du Medef, Pierre Gattaz s'en est ému mardi, dans un entretien au 'Figaro', déclarant avoir "un peu peur de tout ce que l'on entend", tout en jugeant que "ces attaques contre le Pacte ne sont pas crédibles". Il semble qu'il ait raison, puisque le ministre des Finances Michel Sapin, cité par 'Les Echos' du jour, a déclaré qu'il n'était "pas favorable à une remise en cause du Cice (...) Nous sommes dans une phase cruciale de reprise de la croissance. Il y a des décisions d'investissement et d'embauches qui mûrissent. Rien ne doit venir gâcher cette situation", a-t-il poursuivi.

Accessible à toutes les entreprises employant des salariés, le Cice permet de bénéficier d'une économie d'impôt substantielle. Depuis 2014, elle équivaut à 6% de la masse salariale sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC, selon Bercy.

Un débat désormais clos ?

Cette mise au point intervient après des propos ambigus du porte-parole du gouvernement, Stéphane Le Foll, qui n'avait pas exclu, le 1er juin dernier, de réorienter le pacte de responsabilité si le patronat n'assumait pas ses responsabilités en termes de créations d'emploi.

Il semble donc que le gouvernement veuille clore le débat le plus vite possible, malgré les pressions du Parti socialiste. Ainsi, au congrès du PS, la semaine dernière à Poitiers, la "motion A" (signée par Martine Aubry mais aussi par le Premier ministre, Manuel Valls), qui a obtenu 60% des voix, s'interroge sur l'efficacité du pacte de responsabilité. Le texte réclame un rapport "avant l'été" et affirme que "les engagements ne semblent pas (...) respectés" par les entreprises en termes de créations d'emplois...

Si cela était confirmé, la motion du PS demande que les 15 milliards d'euros du pacte qui restent à utiliser soient mieux ciblés et versés sous des conditions plus strictes, "pour favoriser l'emploi, l'investissement privé productif et les investissements publics".

Un bilan du Cice ne pourra être fait qu'à l'été 2016

Selon 'Les Echos' du jour, aucun rapport ne sera cependant réalisable d'ici à l'été. Il est en revanche prévu que le comité de suivi du Cice publie un rapport dans la deuxième moitié de septembre. Mais ce rapport ne sera pas encore en mesure d'étudier précisément les effets du dispositif sur l'activité, les embauches, les investissements et la compétitivité.

Dans un entretien publié par 'Les Echos' du jour, **Jean Pisani-Ferry,** le commissaire général de **France Stratégie** (et à ce titre président du comité de suivi du Cice), explique ainsi que le fisc "ne peut pas encore (...) fournir les données fiscales des entreprises sur l'année 2013 (...) Nous ne serons capables d'étudier les effets du Cice qu'à l'été 2016", précise-t-il.

Trois équipes de chercheurs, mandatées par **France Stratégie**, ont commencé à travailler sur le sujet il y a quelques semaines et ne rendront donc leurs premières estimations qu'à la mi-2016. Quant aux accords de branche signés en contrepartie des baisses de charges, ils couvriront d'ici à l'été quelque 10 millions de salariés sur les 12 millions qui travaillent dans les entreprises adhérentes au Medef, a indiqué l'organisation patronale.

Tous droits de reproduction réservés

PAYS : France
PAGE(S) : 1-8
SURFACE : 172 %
PERIODICITE : Quotidien

RUBRIQUE : L'analyse
DIFFUSION : 192749
JOURNALISTE : Latribune.Fr

► 13 juin 2015 - N°57258

TRES HAUT DEBIT : LE RETARD DE LA FRANCE EST PREJUDICIABLE POUR LES ENTREPRISES

LATRIBUNE.FR

Lors d'une table ronde sur les infrastructures télécoms, les dirigeants d'Objectif Fibre, de la Mission très haut débit, ou de l'Arcep, le régulateur du secteur, ont fait le point sur leurs stratégies pour permettre à la France de rattraper son retard dans le déploiement du très haut débit.

Il faut passer à la vitesse supérieure. Sans perdre de temps. Si la France veut tirer pleinement les fruits de la révolution numérique, elle doit se doter sans traîner des infrastructures nécessaires pour offrir du très haut débit à tous, aux foyers comme aux entreprises. Tel est le principal enseignement de la table ronde organisée par le Medef ce jeudi, sur le secteur des télécoms en France et en Europe.

La France n'a plus de marge de manœuvre. En février dernier, la Commission européenne a établi un indice lié à la société et à l'économie numériques. D'après celui-ci, l'Hexagone pointe à une piètre 14ème place sur les 28 états membres de l'UE, derrière l'Autriche et devant Malte. La France apparaît plombée par le volet « connectivité », où elle se situe à la 19ème position. Explications de la Commission :

> *« Les ménages français bénéficient d'une couverture intégrale pour le haut débit fixe et 74% des ménages ont un abonnement au haut débit fixe. En revanche, seulement 41% des ménages français disposent d'un réseau d'accès de nouvelle génération (permettant un très haut débit d'au moins 30 Mbps, Ndlr). »*

Tous droits de reproduction réservés

LA TRIBUNE
L'ESSENTIEL DE L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

PAYS : France
PAGE(S) : 1-8
SURFACE : 172 %
PERIODICITE : Quotidien

RUBRIQUE : L'analyse
DIFFUSION : 192749
JOURNALISTE : Latribune.Fr

► **13 juin 2015 - N°57258**

6 MILLIONS DE KILOMÈTRES DE FIBRE INSTALLÉS EN FRANCE L'AN PASSÉ

Ce constat ne constitue pas une surprise. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a lancé au printemps 2013 son plan très haut débit. Celui vise à fournir des accès à Internet dernier cri en fixe ou en mobile à tous les Français sur tout le territoire à horizon 2022. L'initiative repose en priorité sur le déploiement de réseaux de FttH (*Fiber to the Home*), qui amène la fibre optique directement au domicile de l'abonné. D'un montant de 20 milliards d'euros, ce plan repose sur une action coordonnée des secteurs public et privé.

Comme le rappelle Antoine Darodes, le directeur la Mission très haut débit, en charge de l'exécution du plan, celui-ci repose sur « deux moteurs » essentiels. Le premier concerne les zones denses (comme les grandes agglomérations). Ici, les opérateurs déploient la fibre sur leurs fonds propres, pour un montant global de 6 à 7 milliards d'euros. Le second concerne les zones moins denses, où les opérateurs ne vont pas spontanément car celles-ci sont bien moins (voire pas du tout) rentables. Dans ce cas, les collectivités territoriales (départements ou régions) bénéficient d'aides de l'Etat pour assurer le déploiement. Sachant que ces investissements représentent 13 à 14 milliards d'euros.

Evidemment, la mise en œuvre d'un programme aussi vaste que complexe n'est pas chose aisée. Président d'Objectif Fibre, Jean-Pierre Bonicel représente les industriels et fournisseurs impliqués dans le déploiement de la fibre optique dans l'Hexagone. A la conférence du Medef, il a indiqué qu'en 2014 « 6 millions de kilomètres de fibre ont été installés en France ». « On a su répondre à la demande. Mais la question est maintenant de savoir quels seront les besoins en 2016 et pour les prochains exercices... Va-t-il falloir produire 6, 8 ou 12 millions de kilomètres de fibre ? Nous avons besoin de visibilité, car de telles quantités nécessitent la mobilisation de gros moyens industriels », s'inquiète-t-il. Avant de fustiger « une certaine inertie » à ce sujet.

VERS UNE « ACCÉLÉRATION » DU PLAN TRÈS HAUT DÉBIT

Dans la foulée, Antoine Darodes assure que « cette visibilité, on est en train de la construire ». Du côté des acteurs privés, il concède « qu'on a de la visibilité chez certains, pas encore chez d'autres »... Mais au niveau de « l'initiative publique », il affirme que « les projets, qui sont en construction depuis deux ans, sont en train de se concrétiser ». Plus précisément, « cela veut dire que les marchés de DSP (délégation de service public, Ndlr) concessives, sont sur le point d'être attribués. Ce sont des processus un peu longs, mais la plupart et les plus importants de ces marchés vont être attribués à la fin de l'année ou au début de l'année prochaine. » Un exemple ? « L'Alsace, cela représente 500.000 prises FttH à construire. L'attribution du marché est prévue pour la fin de l'année. En clair, dès 2016, on aura une production de quelques 50.000 prises. » Il en va de même pour le Nord-Pas-de-Calais. « Nous allons lancer une procédure dans les tous prochains jours. Celle-ci concerne 600.000 prises FttH, pour une attribution début 2016. Là aussi, il va falloir lancer la production très rapidement. »

Tous droits de reproduction réservés

PAYS : France
PAGE(S) : 1-8
SURFACE : 172 %
PERIODICITE : Quotidien

RUBRIQUE : L'analyse
DIFFUSION : 192749
JOURNALISTE : Latribune.Fr

► 13 juin 2015 - N°57258

Antoine Darodes se veut rassurant auprès des fabricants et fournisseurs de fibre. « On est en train d'agréger toutes ces données pour livrer dès que possible un calendrier aux industriels [...] pour leur permettre de réaliser les investissements dans leurs outils de production. » Au total, la mission très haut débit prévoit la construction de 6 millions de prises FttH d'ici à 2020. Pour atteindre cet objectif, Antoine Darodes promet « une accélération ».

Un « effroyable » enjeu de compétitivité

« Les premières prises du plan sont sorties en décembre dernier, notamment en Auvergne et en Eure-et-Loir. On sera en vitesse de croisière d'ici le deuxième semestre 2016. Cela veut dire qu'on en sera à plus d'un million de prises publiques produites chaque année, à côté des 1,5 millions de prises déployées aujourd'hui par les opérateurs privés. »

Une montée en puissance qui, si elle est respectée, semble satisfaire Jean-Pierre Bonicel, qui a plusieurs fois souligné que le rythme actuel n'était pas suffisant.

Or pour la France, il s'agit d'un enjeu crucial. Les télécoms et ses « tuyaux » sont bel et bien le moteur de la révolution numérique. Et de sa compétitivité dépend celles de bien d'autres secteurs. « L'enjeu est effroyable », lâche Benoit Loutrel, le DG de l'Arcep, le régulateur français des télécoms. En faisant référence à des travaux récents de France Stratégie, il rappelle que bien souvent, la compétitivité des secteurs exposés à la concurrence internationale se joue dans les secteurs non exposés. Ainsi, « si l'industrie aéronautique européenne (Airbus et ses sous-traitants, Ndlr), est compétitive », c'est notamment « parce qu'elle est bien servie par le secteur des télécoms », illustre Benoit Loutrel.

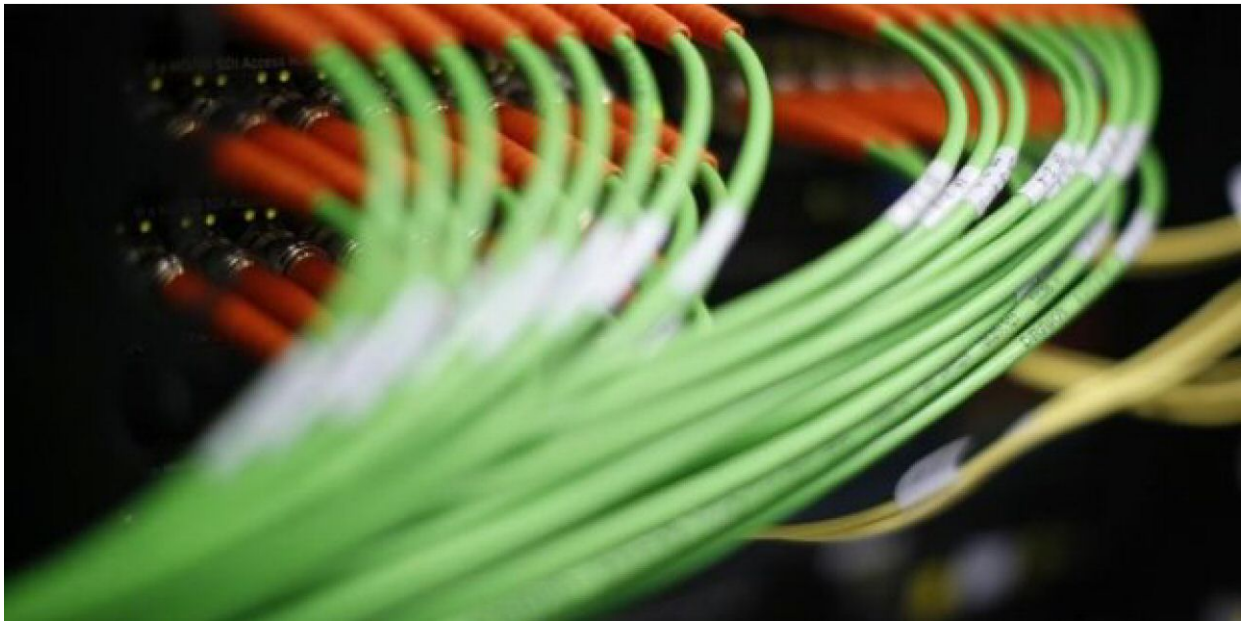

Tous droits de reproduction réservés

Challenges.fr
L'économie en temps réel

URL : http://www.challenges.fr/
PAYS : France
TYPE : Web Grand Public

► **14 juin 2015 - 16:53**

Cliquez ici pour accéder à la version en ligne

Grosse querelle autour du numérique et des emplois

La transition digitale va-t-elle créer des emplois ou en détruire? Les experts sont divisés. Seule certitude, elle bouleverse toute l'économie. Gros plan sur les métiers et les formations à l'avant-garde.

Content curator, architecte big data, growth hacker : voici venir une foule de nouveaux métiers abscons. Les missionnaires d'une nouvelle ère, celle de la digitalisation. "Après avoir démarré comme un outil d'amélioration de la communication, le numérique s'est transformé en une technologie universelle", observent les économistes de l'OCDE, qui comparent la révolution en cours à l'invention de l'électricité ou de l'automobile. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont en train de modifier en profondeur l'organisation de toutes les entreprises, quelle que soit leur activité.

"Pour 95% des entreprises, on en est juste au début", affirme Christian Poyau, PDG de Micropole et initiateur de la première université du numérique du Medef, organisée les 10 et 11 juin à Paris. Ce ne serait donc que le début d'une lame de fond qui va croître de façon exponentielle, notamment avec l'exploitation des mégadonnées – big data en anglais.

Tout ça pour quoi ? Le débat fait rage sur les conséquences de cette révolution en termes de gains de productivité, indispensables pour assurer une croissance économique à long terme. Certains, comme l'universitaire américain Robert Gordon, se demandent si cette nouvelle vague sera d'une vitalité suffisante face aux "vents contraires" que constituent, par exemple, le vieillissement démographique et le poids croissant des dettes publiques.

Dans la foulée de Robert Solow, Nobel d'économie 1987, qui s'étonnait de ne pas voir l'informatisation des entreprises se répercuter rapidement dans les chiffres de la productivité globale, Gordon observe le même phénomène avec la révolution numérique. L'enjeu est de taille. Car derrière ce débat académique se cache la question plus concrète, plus cruciale, du potentiel de création d'emplois lié à cette révolution numérique. Souvenons-nous. La première révolution industrielle s'est traduite par la fin de l'artisanat généralisé au profit des manufactures et leur cohorte de salariés à main-d'œuvre peu qualifiée. La suivante a vu l'émergence d'ouvriers plus qualifiés. Et la troisième, celle de l'informatisation, a été marquée par l'explosion des services.

Solde positif en théorie…

Selon l'oxymore de la "destruction créatrice" popularisé par Joseph Schumpeter, tout progrès technologique doit se traduire au final par un solde positif en matière de jobs. Là encore, deux camps s'affrontent. "L'ensemble de l'économie se transforme avec son informatisation, l'Internet et les logiciels en réseau, avec à la clé de nouveaux produits, de nouveaux services, donc de

Tous droits de reproduction réservés

nouveaux emplois", s'enthousiasme le très schumpétérien Christian Saint-Etienne, professeur au Cnam. La transition est douloureuse, mais bénéfique. Un ponte d'Harvard nommé Clayton Christensen a mis à jour les théories du maître autrichien en conceptualisant des "innovations disruptives" auxquelles aiment se référer les milliardaires de la Silicon Valley.

Pour le camp opposé, cette digitalisation de l'économie sera socialement et irrémédiablement dévastatrice. Dans La Course contre les machines, paru en 2011, les économistes Erik Brynjolfsson et Andrew McAfee affirmaient que l'automatisation allait se répandre telle une traînée de poudre. Comptables, employés de banques, analystes financiers, auditeurs, juristes, journalistes : la sophistication croissante des algorithmes de calcul – c'est-à-dire l'intelligence artificielle – menace un grand nombre d'emplois, et pas les moins qualifiés. Aujourd'hui, près des deux tiers des ordres de Bourse sont déjà exécutés par des robots.

… négatif selon les prévisions

"Les emplois qui relèvent de la collecte de données basiques et de leur agrégation primaire sont amenés à disparaître", prévient le consultant Louis Naugès (DHASEL Innovation). Selon des recherches menées par l'université d'Oxford et le Massachusetts Institute of Technology (MIT), près de 50% des métiers -devraient être automatisables. Les projections établies par le cabinet Roland Berger et l'essayiste et consultant Hakim el-Karoui évoquent pour la France "3 millions de postes détruits d'ici à 2025". Côté création de nouveaux jobs liés au digital, l'organisation professionnelle Syntec Numérique tablait fin 2013 sur 36.000 emplois créés d'ici à 2018. Le cabinet Katalyse table sur 45.800 postes supplémentaires, sur cinq ans. Une goutte d'eau.

Plus inquiétant encore, les métiers du numérique ne figurent pas au box-office des secteurs les plus créateurs d'emplois d'ici à 2022 dans les travaux prospectifs réalisés par **France Stratégie** et les experts de la Dares. Sur les 735.000 à 830.000 postes à pourvoir chaque année dans les sept ans à venir, les plus gros bataillons se trouvent dans l'aide à domicile, les aides-soignants et les infirmiers. A ceux-là, quelques métiers s'ajouteraient, comme les vendeurs, cuisiniers, employés de l'hôtellerie et de la restauration, coiffeurs ou esthéticiens.

Pour Hakim el-Karoui, pas de doute, la numérisation risque d'accentuer la "bipolarisation" du marché du travail. Avec, d'un côté, une élite hyperqualifiée de cadres supérieurs ou d'ingénieurs, dont le poids relatif augmenterait, et, de l'autre, les métiers peu qualifiés, où la population active continuerait à s'accroître fortement. Tandis que les métiers à qualification moyenne seraient touchés de plein fouet par le chômage technologique lié à la robotisation des tâches des cols blancs. "L'économie française risque de se partager entre des secteurs à forte valeur ajoutée bénéficiant des gains de la productivité, et des activités où celle-ci serait faible, voire nulle. Mais la dynamique des uns ne compenserait pas l'atonie des autres secteurs. Du coup, la productivité globale de l'économie, elle, serait trop faible, voire en recul, ce qui minerait le potentiel de croissance", s'inquiète le chef économiste de Natixis, Patrick Artus.

Faut-il désespérer pour autant ? "Rien n'est joué ! Il est fort probable que la productivité remonte, notamment avec la diffusion des TIC dans l'ensemble de l'économie américaine, mais aussi en Europe et en France, qui doit combler son retard", estime Gilbert Cette, économiste à la Banque de France. Pour ses confrères, David Thesmar (HEC) et Augustin Landier (Toulouse School of Economics), "opposer les services à l'industrie est contre-productif, car cela brouille les choix des générations futures. On aiguille aussi la politique industrielle vers des secteurs obsolètes, au risque de transformer notre économie en un cimetière peuplé de zombies industriels".

Un demi-point de croissance

Georg Graetz, de l'université suédoise d'Upsal, et Guy Michaels, de la London School of Economics, estiment, eux, que la robotisation des services comme de l'industrie se produira bien, mais sur une, voire deux générations. En attendant, leurs travaux portant sur ce qui s'est passé en quinze ans dans dix-sept pays montrent que la numérisation a fait gagner environ un demi-point de croissance par an sans nuire à l'emploi.

Pour Pierre Cahuc, professeur à Polytechnique, "les changements engendrés par ces technologies sont trop qualitatifs pour être prévisibles". Un point de vue prudent partagé par Christian Poyau :

Tous droits de reproduction réservés

"Le numérique détruit et crée des emplois, et personne n’a les outils pour savoir où et quand va s’arrêter le curseur." La seule certitude, selon le président de la nouvelle commission Transformation numérique du Medef, est qu’il faut d’urgence se plonger dans cette révolution. Pour ce faire, Challenges a sélectionné les quinze métiers et les vingt formations pionnières de la digitalisation. Pour le meilleur et pas pour le pire.

&#200B;

Tous droits de reproduction réservés

Bulletin Quotidien

PAYS : France
PAGE(S) : 20
SURFACE : 40 %
PERIODICITE : Quotidien

RUBRIQUE : Les femmes, les hommes…
DIFFUSION : (1100)

► **15 juin 2015 - N°10625**

M. Jean-Denis COMBREXELLE, président de la section sociale du Conseil d'Etat, ancien directeur général du travail, présidera la Cour supérieur d'arbitrage

M. Jean-Denis COMBREXELLE, président de la section sociale du Conseil d'Etat, depuis novembre dernier, ancien directeur général du travail, s'est vu confier la présidence de la Cour supérieur d'arbitrage. Il succède à M. Olivier DUTHEILLET de LAMOTHE, président de section honoraire au Conseil d'Etat, ancien président de la section sociale du Conseil d'Etat, ancien secrétaire général adjoint de la présidence de la République, ancien membre du Conseil constitutionnel.

Précisons que la Cour supérieure d'arbitrage connaît des recours pour excès de pouvoir ou violation de la loi formés par les parties contre les sentences arbitrales. Composée de manière paritaire de conseillers d'Etat en activité ou honoraires et de hauts magistrats de l'ordre judiciaire en activité ou honoraire, la Cour supérieure d'arbitrage est présidée par le vice-président du Conseil d'Etat ou par un président de section au Conseil d'Etat en activité ou honoraire. La tradition veut que cette présidence soit confiée au président de la section sociale du Conseil d'Etat.

Rappelons que né en novembre 1953, titulaire d'une maîtrise de droit public, ancien conseiller de tribunal administratif, nommé maître des requêtes au Conseil d'Etat au tour extérieur en 1994, M. Jean-Denis COMBREXELLE fut notamment chef de service, adjoint au directeur des affaires civiles et du Sceau au ministère de la Justice, d'avril 2000 à janvier 2001, directeur des relations du travail au ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement de 2001 à 2006, puis directeur général du travail au ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social (2006-2014). M. Jean-Denis COMBREXELLE fut nommé, en novembre 2014, président de la section sociale du Conseil d'Etat.

Tous droits de reproduction réservés

L'Etat franças, actionnaire rapace

Dans son édition du 3 juin 2015, Le Canard enchaîné titre : " *Bercy, actionnaire glouton* "
" *L'an dernier (2014), le Trésor public a encaissé plus de 4 milliards de dividendes. (...)*
Le cas le plus étonnant ? GDF Suez qui, malgré 9,7 milliards de pertes en 2013 a dû faire un chèque de 1 milliard à l'Etat. (...)
Près de 98 % de taux de distribution, par exemple, pour Orange, alors que le taux médian se situe à 47 % pour les boîtes cotées au CAC 40.
Ce choix du rendement à court terme, comme le soulignent Les Echos (28/05), a une conséquence : priver ces entreprises des moyens de se développer car, plus elles distribuent de dividendes, mois elles disposent de capitaux pour préparer l'avenir. "

Désargenté, dos au mûr, l'Etat se comporte ainsi comme les fonds spéculatifs auxquels il est reproché si souvent de ne viser que le rendement maximum et à court terme, au détriment d'une stratégie d'innovation et de développement, au détriment donc de la " compétitivité " si ardemment invoquée par ailleurs.

Le temps est bien loin où l'Etat inscrivait son action dans la durée, avec un Commissariat général au Plan inspirant et contrôlant les stratégies à moyen terme (5 ans).

Wikipédia :
" *Le Commissariat général au Plan ou Commissariat général du Plan (CGP) était une institution française qui a existé entre 1946 et 2006 et qui était chargée de définir la planification économique du pays, notamment via des plans quinquennaux. Il s'est transformé en Centre d'analyse stratégique (CAS), créé en 2006. Le CAS a de nouveau été transformé en 2013 pour devenir le Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP), plus communément appelé aujourd'hui* ***France Stratégie.*** *(...)*
C'est avec la fin des plans quinquennaux en 1993 — cette « ardente obligation », pour reprendre la formule célèbre du général de Gaulle — qu'est ébranlée cette identité forte.
En octobre 1986, le ministre de la Fonction publique, du Plan, et de l'Économie sociale, Hervé de Charette, propose de substituer un commissariat de la stratégie au Commissariat au Plan. Les oppositions ont été nombreuses : Pierre Massé dit par exemple que « supprimer le Plan au nom d'un libéralisme impulsif serait priver le pouvoir d'une de ses armes contre la dictature de l'instant » ". Bien vu !

C'est donc dans les années 80 que le Commissariat général au Plan commença a perdre son "aura" et son impact sur le devenir du pays et de son modèle de société.
En 2006, lorsqu'il fut remplacé par le Centre d'analyse stratégique, il n'était déjà plus que l'ombre de lui-même.
Il ne vous aura pas échappé que les années 80 furent aussi les années de montée en vogue de l'ultralibéralisme et de la "*dictature de l'instant*".

Tous droits de reproduction réservés

L'Etat français, actionnaire rapace

Dans son édition du 3 juin 2015, Le Canard enchaîné titre : "Bercy, actionnaire glouton"
" L'an dernier (2014), le Trésor public a encaissé plus de 4 milliards de dividendes. (...)
Le cas le plus étonnant ? GDF Suez qui, malgré 9,7 milliards de pertes en 2013 a dû faire un chèque de 1 milliard à l'Etat. (...)
Près de 98 % de taux de distribution, par exemple, pour Orange, alors que le taux médian se situe à 47 % pour les boîtes cotées au CAC 40.
Ce choix du rendement à court terme, comme le soulignent Les Echos (28/05), a une conséquence : priver ces entreprises des moyens de se développer car, plus elles distribuent de dividendes, moins elles disposent de capitaux pour préparer l'avenir. "
Désargenté, dos au mûr, l'Etat se comporte ainsi comme les fonds spéculatifs auxquels il est reproché si souvent de ne viser que le rendement maximum et à court terme, au détriment d'une stratégie d'innovation et de développement, au détriment donc de la "compétitivité" si ardemment invoquée par ailleurs.
Le temps est bien loin où l'Etat inscrivait son action dans la durée, avec un Commissariat général au Plan inspirant et contrôlant les stratégies à moyen terme (5 ans).
Wikipédia :
" Le Commissariat général au Plan ou Commissariat général du Plan (CGP) était une institution française qui a existé entre 1946 et 2006 et qui était chargée de définir la planification économique du pays, notamment via des plans quinquennaux. Il s'est transformé en Centre d'analyse stratégique (CAS), créé en 2006. Le CAS a de nouveau été transformé en 2013 pour devenir le Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP), plus communément appelé aujourd'hui **France Stratégie.** (...)
C'est avec la fin des plans quinquennaux en 1993 — cette « ardente obligation », pour reprendre la formule célèbre du général de Gaulle — qu'est ébranlée cette identité forte.
En octobre 1986, le ministre de la Fonction publique, du Plan, et de l'Économie sociale, Hervé de Charette, propose de substituer un commissariat de la stratégie au Commissariat au Plan. Les oppositions ont été nombreuses : Pierre Massé dit par exemple que « supprimer le Plan au nom d'un libéralisme impulsif serait priver le pouvoir d'une de ses armes contre la dictature de l'instant ». Bien vu !
C'est donc dans les années 80 que le Commissariat général au Plan commença a perdre son "aura" et son impact sur le devenir du pays et de son modèle de société.
En 2006, lorsqu'il fut remplacé par le Centre d'analyse stratégique, il n'était déjà plus que l'ombre de lui-même.
Il ne vous aura pas échappé que les années 80 furent aussi les années de montée en vogue de l'ultralibéralisme et de la " dictature de l'instant ".

Tous droits de reproduction réservés

l'antenne
les transports au quotidien

PAYS : France
PAGE(S) : 1
SURFACE : 41 %
PERIODICITE : Quotidien

DIFFUSION : (5000)
JOURNALISTE : Eric Demangeon

► **12 juin 2015 - N°412**

CGDD

Une croissance sans emploi dans les transports et la logistique ?

Palettisation automatisée en zone d'expédition

Longtemps créatrice d'emplois, la branche des transports et de la logistique a entamé sa mue depuis quelques années. Les offres d'emplois se stabilisent et la précarité s'accélère. À l'horizon 2022, l'automatisation devrait modifier en profondeur les besoins dans le secteur de la logistique.

Entre 2013 et 2014, la variation des emplois dans le secteur des transports et de la logistique est pour l'essentiel due à l'intérim, selon le dernier recensement du Commissariat général au développement durable (CGDD). Hors intérim, la branche perd des effectifs comme en 2013 pour se stabiliser autour de 1,33 million de postes (- 0,1 %). Avec, elle progresse de 0,1 % et compte près de 1,4 million d'emplois. Un quart travaille dans le transport routier de marchandises qui devance les activités d'entreposage et services auxiliaires des transports (20 %), postales (18 %) qui enregistrent en 2014 la plus forte perte d'effectifs, et le transport ferroviaire (12 %). L'état des lieux du CGDD couvre aussi les demandeurs d'emplois. Dans la branche, ils s'élèvent à plus de 557.300, en hausse de 1,5 % par rapport à 2013. Tant et si bien que l'indicateur de tension comparant le nombre de nouvelles offres et les demandes d'emplois recule de deux points à 35 % (35 nouvelles offres pour 100 nouvelles demandes) en 2014. Par segment, il s'élève à 18 % dans la manutention et à 25 % dans l'express contre près de 60 % dans le transport routier de voyageurs et de 50 % dans le transport routier de marchandises.

"D'ici 2022, 540.000 emplois seraient à pourvoir"

IMPACT DE L'AUTOMATISATION

La baisse des emplois dans la manutention logistique devrait se poursuivre au cours des prochaines années. Tel est l'un des enseignements du rapport publié en mai par France Stratégie et la Dares sur l'évolution des métiers en 2022. Dans son chapitre consacré aux transports, à la logistique et au tourisme, l'étude estime à 83.000 nouveaux emplois, les besoins de la branche à cet horizon, soit une hausse annuelle moyenne de seulement 0,4 %. Cette tendance générale serait contrastée selon les familles professionnelles et les niveaux de qualification. Ainsi, la progression de postes de techniciens et de cadres devrait continuer à être dynamique (+ 1,8 %) portée par *"le développement du commerce, des échanges et des procédures de régulation des flux de marchandises et de voyageurs"*. Confirmant les chiffres du CGDD en 2014 et la tendance déjà observée au cours des années précédentes, *"les perspectives d'emploi seraient stables pour les ouvriers peu qualifiés de la manutention, qui subiraient les effets de l'automatisation et l'informatisation des processus"*.

D'ici 2022, 540.000 emplois seraient à pourvoir dans la branche, correspondant à 457.000 départs en fin de carrière et la création de 83.000 emplois nouveaux.

Érick DEMANGEON

Tous droits de reproduction réservés

Date : 13/06/2015
Pays : FRANCE
Emission : LE 7/9 DU WEEK-END
Diffusion : 07:12:00
Durée : 281
Rubrique : RADIO

FRANCE INTER LE 7/9 DU WEEK-END - 13/06/2015 - 07:12:00

Brigitte JEANPERRIN

Alors comment réagissez-vous justement sur le fait que le pacte de responsabilité, le CICE ou bien le crédit d'impôt recherche pourrait être remis en question même si le gouvernement dit « on n'y touchera pas » ?

Elizabeth DUCOTTET

C'est vrai que quand on voit un mécanisme comme celui-là qui est un mécanisme qui date d'octobre 2012 qui se met juste en place, c'est-à-dire qui a besoin de temps …

Brigitte JEANPERRIN

Le CICE …

Elizabeth DUCOTTET

…le CICE qui a besoin de temps et à l'intérieur d'un pacte de responsabilité et quand on voit qu'un certain nombre d'entreprises n'y ont pas encore eu accès, n'ont pas encore fait la démarche pour y avoir accès, on a vraiment le sentiment que c'est le temps de l'entreprise qui a prévalu et que donc si on me remet en cause un mécanisme alors qu'il n'a pas été encore utilisé, eh bien, je crois qu'on se trompe. Nous, nous l'avons fait mais c'est un pacte qui d'abord s'étale dans le temps et qui ira jusqu'à 2017 ; deuxièmement c'est un pacte sur lequel effectivement il y a tout le temps de retrouver l'impôt sur lequel nous avons eu le crédit et dont on voit même des entreprises qui n'ont pas encore eu l'temps de d'utiliser ce crédit et donc la déclaration de Jean Pisani-Ferry est extrêmement intéressante. Il dit : aujourd'hui nous ne sommes pas en mesure …

Brigitte JEANPERRIN

Qui est à la tête de France Stratégie qui doit faire un rapport en septembre justement sur le CICE.

Elizabeth DUCOTTET

C'est ça. Et il nous dit : nous ne savons pas encore, nous n'avons pas encore eu les moyens de tirer les leçons du CICE et nous le serons qu'en 2016 donc non n'enlevons pas un mécanisme dans lequel nous n'avons pas encore pu tirer les leçons. 07 :27 :50

Tous droits de reproduction réservés